

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2018/384 du 20 décembre 2018 3910/1711

En vigueur à partir du 1 janvier 2019

Tarifs ; soins dentaires ; 01-01-2019

Conformément à la décision de la Commission Nationale Dento-Mutualiste du 06 décembre 2018, la valeur des lettres-clés des prestations dentaires est augmentée de 1,45% à partir du **1^{er} janvier 2019**.

De plus, les honoraires sont arrondis au niveau des 50 cents.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

A. Ghilain
Directeur général a.i.

Annexes :

[inhtand-01-01-2019](#)

[tand-V 1 - 01-01-2019-circ OA](#)

Table des matières

§ 1. Prestations jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 1
- b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 1
- c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 1
- d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 1
- e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 1

2. Traitements préventifs

- a) Examen buccal préventif, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 2
- b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 2
- c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne 2

3. Parodontologie

Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15^{ème} anniversaire et jusqu'au 18^{ème} anniversaire 2

4. Soins conservateurs

- a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 15^{ème} anniversaire 3
- b) Soins conservateurs de dents définitives, chez l'enfant, jusqu'au 15^{ème} anniversaire 3
- c) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire 3
- d) Restauration d'une molaire lactéale ou d'une première molaire définitive au moyen d'une couronne préfabriquée, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 3
- e) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 3
- f) Traitement et obturation, suite à un trauma externe, du canal d'une incisive ou canine définitive avec racine immature, au moyen de la technique d'apexification, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- g) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- h) Retraitement et obturation d'un(de) canal (canaux) d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- i) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent 4
- j) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents 4
- k) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé et selon l'horaire figurant dans l'art. 6, § 3ter, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- l) Démarrage en urgence d'un traitement d'un ou de plusieurs canaux radiculaires d'une ou plusieurs dents définitives, y inclus les moyens de diagnostic utilisés, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5
- m) Tarifs maximums pour ancrage mécanique en cas de soins conservateurs 5
- n) Honoraires complémentaires maximaux pour l'utilisation d'un substitut dentinaire bioactif en cas de traitement conservateur, à l'exception de la technique d'apexification 5
- o) Honoraires complémentaires maximaux lors d'un traitement endodontique, en cas de score DETI classe B, documenté dans le dossier, pour une obturation radiculaire 5

5. Extractions	
a) <i>Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, y compris la suture éventuelle, jusqu'au 18^{ème} anniversaire</i>	6
b) <i>Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, y compris la suture éventuelle, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance</i>	6
c) <i>Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6, § 3bis de la nomenclature, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée</i>	6
d) <i>Ablation (section et extraction) de racine(s) d'une dent pluri-radulaire, avec maintien d'au moins une racine de dent, y compris la suture éventuelle, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire</i>	6
e) <i>Suture de plaie, après une séance d'extraction(s) dentaire(s) et/ou ablation (section et extraction) de racine(s) remboursable, pour un patient qui revient en urgence suite à un saignement post-opératoire, quel que soit le nombre de sutures, jusqu'au 18^{ème} anniversaire</i>	6
f) <i>Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, jusqu'au 18^{ème} anniversaire</i>	6

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. <i>Prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire)</i>	7
B. <i>Prestations sur les prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire</i>	8
C. <i>Renouvellement anticipé ou troisième remplacement de la base de prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses</i>	8

7. Radiographies 9

8. Soins besoins particuliers 9

§ 2. Prestations à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

a) <i>Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 18^{ème} anniversaire</i>	10
b) <i>Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 18^{ème} anniversaire</i>	10
c) <i>Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 18^{ème} anniversaire</i>	10
d) <i>Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 18^{ème} anniversaire</i>	10
e) <i>Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 18^{ème} anniversaire</i>	10

2. Traitements préventifs

a) <i>Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 67^{ème} anniversaire</i>	10
b) <i>Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne</i>	11
c) <i>Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire</i>	11

3. Parodontologie

- a) Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire 11
- b) Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire 11
- c) Examen buccal parodontal chez un bénéficiaire, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire 11

4. Soins conservateurs

- a) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire 12
- b) Retraitement et obturation d'un(de) canal (canaux) d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire 12
- c) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire 12
- d) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, à partir du 18^{ème} anniversaire, par dent 12
- e) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents 12
- f) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, et selon l'horaire figurant dans l'art. 6, § 3ter, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 18^{ème} anniversaire 13
- g) Démarrage en urgence d'un traitement d'un ou de plusieurs canaux radiculaires d'une ou plusieurs dents définitives, y inclus les moyens de diagnostic utilisés, à partir du 18^{ème} anniversaire 13
- h) Tarifs maximums pour ancrage mécanique en cas de soins conservateurs 13
- i) Honoraires complémentaires maximaux pour l'utilisation d'un substitut dentinaire bioactif en cas de traitement conservateur, à l'exception de la technique d'apexification 13
- j) Honoraires complémentaires maximaux lors d'un traitement endodontique, en cas de score DETI classe B, documenté dans le dossier, pour une obturation radiculaire 13

5. Extractions

- a) Extraction d'une dent, y compris la suture éventuelle, à partir du 53^{ème} anniversaire 14
- b) Extraction d'une dent, y compris la suture éventuelle, à partir du 53^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance 14
- c) Extraction d'une dent, y compris la suture éventuelle, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis 14
- d) Extraction d'une dent, y compris la suture éventuelle, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance 14
- e) Extraction d'une dent, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6, § 3bis de la nomenclature, à partir du 53^{ème} anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée 14
- f) Extraction d'une dent, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6, § 3bis de la nomenclature, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée 14
- g) Ablation (section et extraction) de racine(s) d'une dent pluri-radiculaire, avec maintien d'au moins une racine de dent, y compris la suture éventuelle, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire 15
- h) Suture de plaie, après une séance d'extraction(s) dentaire(s) et/ou ablation (section et extraction) de racine(s) remboursable, pour un patient qui revient en urgence suite à un saignement post-opératoire, quel que soit le nombre de sutures, à partir du 18^{ème} anniversaire 15
- i) Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, à partir du 53^{ème} anniversaire 15
- j) Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis 15

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises	
A. <i>Prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)</i>	16
B. <i>Prestations sur les prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire</i>	17
C. <i>Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses</i>	17
7. Implants oraux, consultations comprises	18
8. Radiographies	18
9. Soins besoins particuliers	18
§ 3. Autres prestations	
<i>Traitements orthodontiques</i>	19
§ 4. Supplement d'honoraires pour prestations techniques urgentes	19

**Taux des honoraires et prix servant de base pour le calcul de
l'intervention de l'assurance dans le coût des prestations dentaires**

Accès à la nomenclature réservé aux:

- (1) dentiste et candidat dentiste généraliste, médecin-dentiste, médecin spécialiste stomatologie**
(2) dentiste et candidat dentiste spécialiste orthodontie
(3) dentiste et candidat dentiste spécialiste parodontologie

NR/N° Lors de la mention de ce signe, le numéro de la dent traitée doit être mentionné sur le fichier de facturation électronique ou sur l'attestation de soins.

Pour la prestation 317236-317240, le numéro de la dent traitée doit également être mentionné.

§ 1. Prestations jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 18ème anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 3	N = 4,500000	371011	371022	= N 5	22,50	22,50	22,50

- b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(2) - P 3	N = 4,416667	371092	371103	= N 6	26,50	26,50	26,50

- c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(3) - P 3	N = 4,416667	371114	371125	= N 6	26,50	26,50	26,50

- d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 18ème anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 4	N = 2,818182	371033	371044	= N 11	31,00	31,00	31,00

- e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 18ème anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 1	N = 3,166667	371055	371066	= N 3	9,50	9,50	9,50
(1,2,3) - P 3	N = 3,230769	371070	371081	= N 6,5	21,00	21,00	21,00

2. Traitements préventifs

a) Examen buccal préventif, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 8	N = 3,321429	371615	371626	= N 14	46,50	46,50	46,50
(1,2,3) - P 3	N = 3,428571	371571	371582	= N 7	24,00	24,00	24,00

b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 2 - NR/N°	L = 1,450000	372514	372525	= L 10	14,50	14,50	14,50
(1) - P 1 - NR/N°	L = 1,428571	372536	372540	= L 7	10,00	10,00	10,00

c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 2	L = 1,450000	371696	371700	= L 10	14,50	14,50	14,50
(1,3) - P 2	L = 1,450000	371711	371722	= L 10	14,50	14,50	14,50
(1,3) - P 2	L = 1,450000	371733	371744	= L 10	14,50	14,50	14,50
(1,3) - P 2	L = 1,450000	371755	371766	= L 10	14,50	14,50	14,50
(1,3) - P 2	L = 1,450000	371770	371781	= L 10	14,50	14,50	14,50

3. Parodontologie

Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15^{ème} anniversaire et jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 3	L = 1,200000	371254	371265	= L 20	24,00	24,00	24,00

4. Soins conservateurs

a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 15^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 5 - NR/N°	L = 1,583333	373811	373822 = L	30	47,50	47,50	47,50
(1) - P 6 - NR/N°	L = 1,575000	373833	373844 = L	40	63,00	63,00	63,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 1,580000	373855	373866 = L	50	79,00	79,00	79,00

b) Soins conservateurs de dents définitives, chez l'enfant, jusqu'au 15^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 5 - NR/N°	L = 1,583333	373892	373903 = L	30	47,50	47,50	47,50
(1) - P 6 - NR/N°	L = 1,575000	373914	373925 = L	40	63,00	63,00	63,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 1,580000	373936	373940 = L	50	79,00	79,00	79,00
(1) - P 9 - NR/N°	L = 1,575000	373951	373962 = L	60	94,50	94,50	94,50
(1) - P 11 - NR/N°	L = 1,578571	373973	373984 = L	70	110,50	110,50	110,50

c) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 3 - NR/N°	L = 1,575000	374371	374382 = L	20	31,50	31,50	31,50
(1) - P 5 - NR/N°	L = 1,583333	374393	374404 = L	30	47,50	47,50	47,50
(1) - P 6 - NR/N°	L = 1,575000	374415	374426 = L	40	63,00	63,00	63,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 1,550000	374430	374441 = L	50	77,50	77,50	77,50
(1) - P 9 - NR/N°	L = 1,575000	374452	374463 = L	60	94,50	94,50	94,50

d) Restauration d'une molaire lactéale ou d'une première molaire définitive au moyen d'une couronne préfabriquée, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 12 - NR/N°	L = 1,575000	374474	374485 = L	80	126,00	126,00	126,00

e) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 5 - NR/N°	L = 1,551724	374356	374360 = L	29	45,00	45,00	45,00

f) Traitement et obturation, suite à un trauma externe, du canal d'une incisive ou canine définitive avec racine immature, au moyen de la technique d'apexification, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 10 - NR/N°	L = 2,038462	373634	373645 = L	39	79,50	79,50	79,50
(1) - P 16 - NR/N°	L = 2,042453	373656	373660 = L	106	216,50	216,50	216,50

g) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 7 - NR/N°	L = 2,045455	374312	374323 = L	44	90,00	90,00	90,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 2,037736	374533	374544 = L	53	108,00	108,00	108,00
(1) - P 12 - NR/N°	L = 2,043750	374555	374566 = L	80	163,50	163,50	163,50
(1) - P 16 - NR/N°	L = 2,042453	374570	374581 = L	106	216,50	216,50	216,50

h) Retraitement et obturation d'un (de) canal (canaux) d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 7 - NR/N°	L = 2,045455	375012	375023 = L	44	90,00	90,00	90,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 2,037736	375034	375045 = L	53	108,00	108,00	108,00
(1) - P 12 - NR/N°	L = 2,043750	375056	375060 = L	80	163,50	163,50	163,50
(1) - P 16 - NR/N°	L = 2,042453	375071	375082 = L	106	216,50	216,50	216,50

i) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 1 - NR/N°	L = 1,536492	373590	373601 = L	7,81	12,00	12,00	12,00

j) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 1	L = 1,536492	373612	373623 = L	7,81	12,00	12,00	12,00

k) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, et selon l'horaire figurant dans l'art. 6, § 3ter, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 11 - NR/N°	L = 1,537148	373575	373586 = L	58,55	90,00	90,00	90,00

l) Démarrage en urgence d'un traitement d'un ou de plusieurs canaux radicaires d'une ou plusieurs dents définitives, y inclus les moyens de diagnostic utilisés, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 11 - NR/N°	L = 1,537148	373774 373785	= L 58,55	90,00	90,00	90,00

m) Tarifs maximum pour ancrage mécanique en cas de soins conservateurs

Tarifs maximum pour les tenons canalaires métalliques en cas de soins conservateurs

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	374135	374146	26,00
(1) - NR/N°	374150	374161	15,50

Tarifs maximum pour les tenons canalaires non-métalliques ou en fibre de verre en cas de soins conservateurs

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	374172	374183	67,00
(1) - NR/N°	374194	374205	41,50

n) Honoraires complémentaires maximaux pour l'utilisation d'un substitut dentinaire bioactif en cas de traitement conservateur, à l'exception de la technique d'apexification

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	375211	375222	45,50

o) Honoraires complémentaires maximaux lors d'un traitement endodontique, en cas de score DETI classe B, documenté dans le dossier, pour une obturation radiculaire

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	d'un canal	375233 375244	90,00
(1) - NR/N°	de 2 canaux	375255 375266	108,00
(1) - NR/N°	de 3 canaux	375270 375281	163,50
(1) - NR/N°	de 4 canaux ou plus	375292 375303	216,50

(*) Les honoraires complémentaires maximaux ne peuvent être portés en compte qu'après consentement éclairé du patient

5. Extractions

a) *Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, y compris la suture éventuelle, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) - P 5 - NR/N°	L = 1,909477	374850	374861 = L 21,21	40,50	40,50	40,50

b) *Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, y compris la suture éventuelle, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) - P 4 - NR/N°	L = 1,866667	374872	374883 = L 15	28,00	28,00	28,00

c) *Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6, § 3bis de la nomenclature, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) - P 6 - NR/N°	L = 1,701295	371151	371162 = L 33,21	56,50	56,50	56,50

d) *Ablation (section et extraction) de racine(s) d'une dent pluri-radiculaire, avec maintien d'au moins une racine de dent, y compris la suture éventuelle, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) - P 6 - NR/N°	L = 2,366667	374754	374765 = L 15	35,50	35,50	35,50
(1,3) - P 7 - NR/N°	L = 2,375000	374776	374780 = L 20	47,50	47,50	47,50

e) *Suture de plaie, après une séance d'extraction(s) dentaire(s) et/ou ablation (section et extraction) de racine(s) remboursable, pour un patient qui revient en urgence suite à un saignement post-opératoire, quel que soit le nombre de sutures, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) - P 2	L = 1,500000	374931	374942 = L 12	18,00	18,00	18,00

f) *Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) - P 9 - NR/N°	L = 1,81746	371195	371206 = L 63	114,50	114,50	114,50

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire)

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 38	L = 1,009597	378954	378965	= L 376	379,61	379,61	379,61
(1) - P 38	L = 1,009597	378976	378980	= L 376	379,61	379,61	379,61
(1) - P 38	L = 1,009597	378954	378965	= L 412	415,95	415,95	415,95
(1) - P 38	L = 1,009597	378976	378980	= L 412	415,95	415,95	415,95
(1) - P 38	L = 1,009597	378954	378965	= L 453	457,35	457,35	457,35
(1) - P 38	L = 1,009597	378976	378980	= L 453	457,35	457,35	457,35
(1) - P 38	L = 1,009597	378954	378965	= L 526	531,05	531,05	531,05
(1) - P 38	L = 1,009597	378976	378980	= L 526	531,05	531,05	531,05
(1) - P 38	L = 1,009597	378954	378965	= L 600	605,76	605,76	605,76
(1) - P 38	L = 1,009597	378976	378980	= L 600	605,76	605,76	605,76

(*) Les honoraires sont fixés au cas par cas par le Conseil Technique Dentaire.
L'intervention est égale aux honoraires.

Si le bénéficiaire qui satisfait aux conditions d'intervention de l'assurance pour une prothèse dentaire, décède pendant la période de confection de sa prothèse, l'intervention de l'assurance est ramenée à :

1. 25% si les empreintes standard et les empreintes individuelles ont déjà été prises et les cires d'articulation réalisées

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	94,91	94,91
L 412	103,99	103,99
L 453	114,34	114,34
L 526	132,77	132,77
L 600	151,44	151,44

2. 50% si en outre l'occlusion a été déterminée et si la prothèse est au stade de l'essai

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	189,81	189,81
L 412	207,98	207,98
L 453	228,68	228,68
L 526	265,53	265,53
L 600	302,88	302,88

3. 75% après l'essai, mais avant le placement et le contrôle

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	284,71	284,71
L 412	311,97	311,97
L 453	343,02	343,02
L 526	398,29	398,29
L 600	454,32	454,32

B. Prestations sur les prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Réparation ou adjonction

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 2	L = 1,96748	379013	379024	= L 61,5	121,00	121,00	121,00
(1) - P 2	L = 1,96748	379035	379046	= L 61,5	121,00	121,00	121,00
(1) - P 3	L = 1,970588	379050	379061	= L 85	167,50	167,50	167,50
(1) - P 3	L = 1,970588	379072	379083	= L 85	167,50	167,50	167,50
(1) - P 1	L = 1,979592	379094	379105	= L 24,5	48,50	48,50	48,50
(1) - P 1	L = 1,979592	379116	379120	= L 24,5	48,50	48,50	48,50

2. Remplacement de la base

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 6	L = 1,972222	379131	379142	= L 90	177,50	177,50	177,50
(1) - P 6	L = 1,972222	379153	379164	= L 90	177,50	177,50	177,50

C. Renouvellement anticipé ou troisième remplacement de la base de prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses

1. Renouvellement anticipé - Prothèse amovible partielle ou totale

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	L = 0,984905	378335	378346	= L 376	370,32	370,32	370,32
(1)	L = 0,984905	378335	378346	= L 412	405,78	405,78	405,78
(1)	L = 0,984905	378335	378346	= L 453	446,16	446,16	446,16
(1)	L = 0,984905	378335	378346	= L 526	518,06	518,06	518,06
(1)	L = 0,984905	378335	378346	= L 600	590,94	590,94	590,94

2. Remplacement de la base

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	L = 1,972222	378350	378361	= L 90	177,50	177,50	177,50

7. Radiographies

	Numéro de code				100 %			75 % (stagiaire, excl. art.4, §§ 3 et 4)			
	AMB	HOS			Honoraires	Intervention		Honoraires	Intervention		
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 3	N = 1,000000	377016	377020	= N	26	26,00	26,00	26,00	19,50	19,50	19,50
(1,2,3) - P 2	N = 1,000000	377031	377042	= N	13	13,00	13,00	13,00	9,75	9,75	9,75
(1,2,3) - P 1	N = 1,000000	377053	377064	= N	8	8,00	8,00	8,00	6,00	6,00	6,00
(1,2,3) - P 6	N = 1,085366	377090	377101	= N	41	44,50	44,50	44,50	33,38	33,38	33,38
(1,2,3) - P 5	N = 1,000000	377112	377123	= N	40	40,00	40,00	40,00	30,00	30,00	30,00
(1,2,3) - P 7	N = 1,000000	377134	377145	= N	55	55,00	55,00	55,00	41,25	41,25	41,25
(1,2,3) - P 17	N = 1,085366	377230	377241	= N	123	133,50	133,50	133,50	100,13	100,13	100,13
(1,2,3) - P 6	N = 1,085366	377274	377285	= N	41	44,50	44,50	44,50	33,38	33,38	33,38

8. Soins besoins particuliers

Honoraires complémentaires pour les soins conservateurs et/ou extractions chez les personnes avec des besoins particuliers dans les conditions de l'article 6, §4quater, jusqu'au 18ème anniversaire, par prestation

	Numéro de code				Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS				Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) - P 2 - NR/N°	L = 1,250000	379514	379525	= L	10	12,50	12,50

§ 2. Prestations à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 3	N = 4,500000	301011 301022	= N 5	22,50	22,50	17,00

b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(2) - P 3	N = 4,416667	301092 301103	= N 6	26,50	26,50	21,00

c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(3) - P 3	N = 4,416667	301114 301125	= N 6	26,50	26,50	21,00

d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 4	N = 2,818182	301033 301044	= N 11	31,00	31,00	23,00

e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 1	N = 3,166667	301055 301066	= N 3	9,50	9,50	6,50
(1,2,3) - P 3	N = 3,230769	301070 301081	= N 6,5	21,00	21,00	15,50

2. Traitements préventifs

a) Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 67^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2) - P 8	N = 3,053435	301593 301604	N = 20,96	64,00	64,00	60,50

b) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 2	L = 1,450000	301696	301700	= L 10	14,50	14,50	11,00
(1,3) - P 2	L = 1,450000	301711	301722	= L 10	14,50	14,50	11,00
(1,3) - P 2	L = 1,450000	301733	301744	= L 10	14,50	14,50	11,00
(1,3) - P 2	L = 1,450000	301755	301766	= L 10	14,50	14,50	11,00
(1,3) - P 2	L = 1,450000	301770	301781	= L 10	14,50	14,50	11,00

c) Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Interventions		(*)		
	AMB	HOS			Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel	Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel	
(1,3) - P 2	L = 1,450000	302153	302164	= L 10	14,50	14,50	11,00	7,25	5,50
(1,3) - P 2	L = 1,450000	302175	302186	= L 10	14,50	14,50	11,00	7,25	5,50
(1,3) - P 2	L = 1,450000	302190	302201	= L 10	14,50	14,50	11,00	7,25	5,50
(1,3) - P 2	L = 1,450000	302212	302223	= L 10	14,50	14,50	11,00	7,25	5,50
(1,3) - P 2	L = 1,450000	302234	302245	= L 10	14,50	14,50	11,00	7,25	5,50

(*) Montant de l'intervention de l'assurance pour les bénéficiaires, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui n'ont pas reçu de remboursement pour consultation ou une prestation dentaire de l'article 5 durant l'année civile précédente.
(à codifier par l'O.A. sous le numéro 301976 (P 2))

3. Parodontologie

a) Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 3	L = 1,200000	301254	301265	= L 20	24,00	24,00	20,00

b) Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 4	L = 1,466667	301276	301280	= L 30	44,00	44,00	34,50
(1,3) - P 4	L = 1,466667	301291	301302	= L 30	44,00	44,00	34,50
(1,3) - P 4	L = 1,466667	301313	301324	= L 30	44,00	44,00	34,50
(1,3) - P 4	L = 1,466667	301335	301346	= L 30	44,00	44,00	34,50
(1,3) - P 4	L = 1,466667	301350	301361	= L 30	44,00	44,00	34,50

c) Examen buccal parodontal chez un bénéficiaire, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 15	N = 3,055182	301372	301383	N = 37,15	113,50	113,50	104,00

4. Soins conservateurs

a) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 7 - NR/N°	L = 2,045455	304312	304323	= L 44	90,00	90,00	77,50	89,00	65,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 2,037736	304533	304544	= L 53	108,00	108,00	95,50	107,00	83,00
(1) - P 12 - NR/N°	L = 2,043750	304555	304566	= L 80	163,50	163,50	151,50	162,50	139,50
(1) - P 16 - NR/N°	L = 2,042453	304570	304581	= L 106	216,50	216,50	204,00	215,50	191,50

b) Retraitement et obturation d'un(de) canal (canaux) d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 7 - NR/N°	L = 2,045455	305012	305023	= L 44	90,00	90,00	77,50	89,00	65,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 2,037736	305034	305045	= L 53	108,00	108,00	95,50	107,00	83,00
(1) - P 12 - NR/N°	L = 2,043750	305056	305060	= L 80	163,50	163,50	151,00	162,50	138,50
(1) - P 16 - NR/N°	L = 2,042453	305071	305082	= L 106	216,50	216,50	204,00	215,50	191,50

c) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 3 - NR/N°	L = 1,575000	304371	304382	= L 20	31,50	31,50	25,50	30,50	19,50
(1) - P 5 - NR/N°	L = 1,583333	304393	304404	= L 30	47,50	47,50	38,50	46,50	29,50
(1) - P 6 - NR/N°	L = 1,575000	304415	304426	= L 40	63,00	63,00	54,00	62,00	45,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 1,550000	304430	304441	= L 50	77,50	77,50	63,00	76,50	48,50
(1) - P 9 - NR/N°	L = 1,575000	304452	304463	= L 60	94,50	94,50	80,00	93,50	65,50

d) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, à partir du 18^{ème} anniversaire, par dent

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 1 - NR/N°	L = 1,536492	303590	303601	= L 7,81	12,00	12,00	9,00	12,00	7,50

e) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 1	L = 1,536492	303612	303623	= L 7,81	12,00	12,00	9,00	12,00	7,50

f) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, et selon l'horaire figurant dans l'art. 6, § 3ter, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux			
			AMB	HOS	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) - P 11 - NR/N°	L = 1,537148 303575 303586	= L 58,55 90,00			90,00	77,50	88,00	65,00

g) Démarrage en urgence d'un traitement d'un ou de plusieurs canaux radiculaire d'une ou plusieurs dents définitives, y inclus les moyens de diagnostic utilisés, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux			
			AMB	HOS	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) - P 11 - NR/N°	L = 1,537148 303774 303785	= L 58,55 90,00			90,00	77,50	88,00	65,00

h) Tarifs maximums pour ancrage mécanique en cas de soins conservateurs

Tarifs maximum pour les tenons canalaires métalliques en cas de soins conservateurs

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	304135	304146	26,00
(1) - NR/N°	304150	304161	15,50

Tarifs maximum pour les tenons canalaires non-métalliques ou en fibre de verre en cas de soins conservateurs

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	304172	304183	67,00
(1) - NR/N°	304194	304205	41,50

i) Honoraires complémentaires maximaux pour l'utilisation d'un substitut dentinaire bioactif en cas de traitement conservateur, à l'exception de la technique d'apexification

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	305211	305222	45,50

j) Honoraires complémentaires maximaux lors d'un traitement endodontique, en cas de score DETI classe B, documenté dans le dossier, pour une obturation radiculaire

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	d'un canal 305233	305244	90,00
(1) - NR/N°	de 2 canaux 305255	305266	108,00
(1) - NR/N°	de 3 canaux 305270	305281	163,50
(1) - NR/N°	de 4 canaux ou plus 305292	305303	216,50

(*) Les honoraires complémentaires maximaux ne peuvent être portés en compte qu'après consentement éclairé du patient

5. Extractions

a) Extraction d'une dent, y compris la suture éventuelle, à partir du 53^{ème} anniversaire

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 5 - NR/N°	L = 1,909477	304850 304861 = L 21,21	40,50	40,50	33,50	39,50	26,50

b) Extraction d'une dent, y compris la suture éventuelle, à partir du 53^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 4 - NR/N°	L = 1,866667	304872 304883 = L 15	28,00	28,00	23,00	27,00	18,00

c) Extraction d'une dent, y compris la suture éventuelle, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 5 - NR/N°	L = 1,909477	304894 304905 = L 21,21	40,50	40,50	33,50	39,50	26,50

d) Extraction d'une dent, y compris la suture éventuelle, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 4 - NR/N°	L = 1,866667	304916 304920 = L 15	28,00	28,00	23,00	27,00	18,00

e) Extraction d'une dent, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6, § 3bis de la nomenclature, à partir du 53^{ème} anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 6 - NR/N°	L = 1,701295	301151 301162 = L 33,21	56,50	56,50	46,50	55,50	38,00

f) Extraction d'une dent, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6, § 3bis de la nomenclature, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 6 - NR/N°	L = 1,701295	301173 301184 = L 33,21	56,50	56,50	46,50	55,50	38,00

g) Ablation (section et extraction) de racine(s) d'une dent pluri-radulaire, avec maintien d'au moins une racine de dent, y compris la suture éventuelle, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 6 - NR/N°	L = 2,366667	304754 304765 = L 15	35,50	35,50	28,50	34,50	22,00
(1,3) - P 7 - NR/N°	L = 2,375000	304776 304780 = L 20	47,50	47,50	40,50	46,50	33,50

h) Suture de plaie, après une séance d'extraction(s) dentaire(s) et/ou ablation (section et extraction) de racine(s) remboursable, pour un patient qui revient en urgence suite à un saignement post-opératoire, quel que soit le nombre de sutures, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 2	L = 1,500000	304931 304942 = L 12	18,00	18,00	15,00	18,00	13,50

i) Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, à partir du 53^{ème} anniversaire

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 9 - NR/N°	L = 1,81746	301195 301206 = L 63	114,50	92,50	70,50

j) Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 9 - NR/N°	L = 1,81746	301210 301221 = L 63	114,50	92,50	70,50

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 24	L = 1,009309	307731	307742	= L 376	379,50	361,50	289,00	359,50	248,50
(1) - P 24	L = 1,009309	307753	307764	= L 376	379,50	361,50	289,00	359,50	248,50
(1) - P 24	L = 1,009309	307775	307786	= L 376	379,50	361,50	289,00	359,50	248,50
(1) - P 24	L = 1,009309	307790	307801	= L 376	379,50	361,50	289,00	359,50	248,50
(1) - P 24	L = 1,009309	307812	307823	= L 376	379,50	361,50	289,00	359,50	248,50
(1) - P 24	L = 1,009309	307834	307845	= L 376	379,50	361,50	289,00	359,50	248,50
(1) - P 24	L = 1,009309	307856	307860	= L 376	379,50	361,50	289,00	359,50	248,50
(1) - P 24	L = 1,009309	307871	307882	= L 376	379,50	361,50	289,00	359,50	248,50
(1) - P 24	L = 1,009309	307893	307904	= L 376	379,50	361,50	289,00	359,50	248,50
(1) - P 24	L = 1,009309	307915	307926	= L 376	379,50	361,50	289,00	359,50	248,50
(1) - P 26	L = 1,009709	307930	307941	= L 412	416,00	394,50	305,50	392,50	265,00
(1) - P 26	L = 1,009709	307952	307963	= L 412	416,00	394,50	305,50	392,50	265,00
(1) - P 26	L = 1,009709	307974	307985	= L 412	416,00	394,50	305,50	392,50	265,00
(1) - P 26	L = 1,009709	307996	308000	= L 412	416,00	394,50	305,50	392,50	265,00
(1) - P 28	L = 1,009934	308011	308022	= L 453	457,50	436,00	347,00	434,00	306,50
(1) - P 28	L = 1,009934	308033	308044	= L 453	457,50	436,00	347,00	434,00	306,50
(1) - P 28	L = 1,009934	308055	308066	= L 453	457,50	436,00	347,00	434,00	306,50
(1) - P 28	L = 1,009934	308070	308081	= L 453	457,50	436,00	347,00	434,00	306,50
(1) - P 33	L = 1,009506	308092	308103	= L 526	531,00	506,00	385,50	504,00	345,00
(1) - P 33	L = 1,009506	308114	308125	= L 526	531,00	506,00	385,50	504,00	345,00
(1) - P 33	L = 1,009506	308136	308140	= L 526	531,00	506,00	385,50	504,00	345,00
(1) - P 33	L = 1,009506	308151	308162	= L 526	531,00	506,00	385,50	504,00	345,00
(1) - P 38	L = 1,010000	306832	306843	= L 600	606,00	581,00	460,50	579,00	420,00
(1) - P 38	L = 1,010000	306854	306865	= L 600	606,00	581,00	460,50	579,00	420,00
(1) - P 38	L = 1,010000	306876	306880	= L 600	606,00	581,00	460,50	579,00	420,00
(1) - P 38	L = 1,010000	306891	306902	= L 600	606,00	581,00	460,50	579,00	420,00
(1) - P 38	L = 1,010000	306913	306924	= L 600	606,00	581,00	460,50	579,00	420,00
(1) - P 38	L = 1,010000	306935	306946	= L 600	606,00	581,00	460,50	579,00	420,00

Si le bénéficiaire qui satisfait aux conditions d'intervention de l'assurance pour une prothèse dentaire, décède pendant la période de confection de sa prothèse, l'intervention de l'assurance est ramenée à :

1. 25% si les empreintes standard et les empreintes individuelles ont déjà été prises et les cires d'articulation réalisées

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	90,38	72,25	89,88	62,13
L 412	98,63	76,38	98,13	66,25
L 453	109,00	86,75	108,50	76,63
L 526	126,50	96,38	126,00	86,25
L 600	145,25	115,13	144,75	105,00

2. 50% si en outre l'occlusion a été déterminée et si la prothèse est au stade de l'essai

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	180,75	144,50	179,75	124,25
L 412	197,25	152,75	196,25	132,50
L 453	218,00	173,50	217,00	153,25
L 526	253,00	192,75	252,00	172,50
L 600	290,50	230,25	289,50	210,00

3. 75% après l'essai, mais avant le placement et le contrôle

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	271,13	216,75	269,63	186,38
L 412	295,88	229,13	294,38	198,75
L 453	327,00	260,25	325,50	229,88
L 526	379,50	289,13	378,00	258,75
L 600	435,75	345,38	434,25	315,00

B. Prestations sur les prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Réparation ou adjonction

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
1. Réparation ou adjonction								
(1) - P 2 L = 1,96748	309013	309024	= L 61,5	121,00	121,00	100,50	120,00	80,00
(1) - P 2 L = 1,96748	309035	309046	= L 61,5	121,00	121,00	100,50	120,00	80,00
(1) - P 3 L = 1,970588	309050	309061	= L 85	167,50	167,50	147,00	166,50	126,50
(1) - P 3 L = 1,970588	309072	309083	= L 85	167,50	167,50	147,00	166,50	126,50
(1) - P 1 L = 1,979592	309094	309105	= L 24,5	48,50	48,50	39,00	47,50	30,00
(1) - P 1 L = 1,979592	309116	309120	= L 24,5	48,50	48,50	39,00	47,50	30,00

2. Remplacement de la base

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 6 L = 1,972222	309131	309142	= L 90	177,50	169,00	157,00	168,00	136,50
(1) - P 6 L = 1,972222	309153	309164	= L 90	177,50	169,00	157,00	168,00	136,50

C. Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses

1. Renouvellement anticipé - Prothèse amovible partielle ou totale

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) L = 0,984905	308335	308346	= L 376	370,32	370,32	279,82	370,32	239,32
(1) L = 0,984905	308335	308346	= L 412	405,78	405,78	295,28	405,78	254,78
(1) L = 0,984905	308335	308346	= L 453	446,16	446,16	335,66	446,16	295,16
(1) L = 0,984905	308335	308346	= L 526	518,06	518,06	372,56	518,06	332,06
(1) L = 0,984905	308335	308346	= L 600	590,94	590,94	445,44	590,94	404,94

2. Remplacement de la base

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) L = 1,972222	308350	308361	= L 90	177,50	169,00	157,00	168,00	136,50

7. Implants oraux, consultations comprises

(1,3) - P 77
(1) - P 77

Numéro de code	Honoraires		Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux			
	AMB	HOS	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel		
L = 1,009946	308512	308523	= L 1860	1.878,50	1.793,50	1.438,00	1.791,50	1397,50
L = 1,009742	308534	308545	= L 1745	1.762,00	1.677,00	1.321,50	1.675,00	1281,00

8. Radiographies

(1,2,3) - P 3
(1,2,3) - P 2
(1,2,3) - P 1
(1,2,3) - P 6
(1,2,3) - P 5
(1,2,3) - P 7
(1,2,3) - P 17
(1,2,3) - P 17
(1,2,3) - P 6

Numéro de code	100%		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
	N = 1	307016		307020	= N 26	26,00	23,50	23,00
N = 1,000000	307031	307042	= N 13	13,00	13,00	10,00	13,00	8,50
N = 1,000000	307053	307064	= N 8	8,00	8,00	6,00	8,00	5,00
N = 1,085366	307090	307101	= N 41	44,50	40,50	34,00	40,50	28,50
N = 1,000000	307112	307123	= N 40	40,00	36,00	29,50	36,00	24,50
N = 1	307134	307145	= N 55	55,00	51,00	44,50	51,00	39,00
N = 1,085366	307230	307241	= N 123	133,50	122,00	108,00	122,00	95,00
N = 1,085366	307252	307263	= N 123	133,50	122,00	108,00	122,00	95,00
N = 1,085366	307274	307285	= N 41	44,50	40,50	34,00	40,50	28,50

(1,2,3) - P 3
(1,2,3) - P 2
(1,2,3) - P 1
(1,2,3) - P 6
(1,2,3) - P 5
(1,2,3) - P 7
(1,2,3) - P 17
(1,2,3) - P 17
(1,2,3) - P 6

Numéro de code	75 % (stagiaire, excl. art.4, §§ 3 et 4)		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
	N = 1	307016		307020	= N 26	19,50	17,00	16,50
N = 1,000000	307031	307042	= N 13	9,75	9,75	6,75	9,75	5,25
N = 1,000000	307053	307064	= N 8	6,00	6,00	4,00	6,00	3,00
N = 1,085366	307090	307101	= N 41	33,38	29,38	22,88	29,38	17,38
N = 1,000000	307112	307123	= N 40	30,00	26,00	19,50	26,00	14,50
N = 1	307134	307145	= N 55	41,25	37,25	30,75	37,25	25,25
N = 1,085366	307230	307241	= N 123	100,13	88,63	74,63	88,63	61,63
N = 1,085366	307252	307263	= N 123	100,13	88,63	74,63	88,63	61,63
N = 1,085366	307274	307285	= N 41	33,38	29,38	22,88	29,38	17,38

9. Soins besoins particuliers

Honoraires complémentaires pour les soins conservateurs et/ou extractions chez les personnes avec des besoins particuliers dans les conditions de l'article 6, §4quater, à partir du 18ème anniversaire, par prestation

(1,3) - P 2 - NR/N°

Numéro de code	Honoraires		Intervention			
	AMB	HOS	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel		
L = 1,250000	309514	309525	= L 10	12,50	12,50	12,50

§ 3. Autres prestations

Traitements orthodontiques

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2) - P 4	L = 1,703704	305550 305561	= L 27	46,00	46,00	35,50
(1,2) - P 4	L = 1,652174	305572 305583	= L 23	38,00	38,00	27,50
(1,2) - P 3	L = 1,484848	305616 305620	= L 16,5	24,50	24,50	18,00
(1,2) - P 8	L = 1,540000	305631 305642	= L 125	192,50	192,50	147,00
(1,2) - P 3	L = 1,484848	305653 305664	= L 16,5	24,50	24,50	18,00
(1,2) - P 8	L = 1,540000	305675 305686	= L 125	192,50	192,50	147,00
(1,2) - P 3	L = 1,484848	305734 305745	= L 16,5	24,50	24,50	18,00
(1,2) - P 4	L = 1,625000	305830 305841	= L 20	32,50	32,50	22,00
(1,2) - P 2	L = 1,541667	305852 305863	= L 12	18,50	18,50	12,00
(1,2) - P 0	L = 1,533333	305874 305885	= L 15	23,00	23,00	16,50
(1,2) - P 2	L = 1,450000	305911 305922	= L 10	14,50	14,50	11,00
(1,2) - P 10	L = 1,406897	305933 305944	= L 145	204,00	204,00	158,50
(1,2) - P 12	L = 1,406897	305955 305966	= L 145	204,00	204,00	158,50

§ 4. Supplément d'honoraires pour prestations techniques urgentes

Supplément d'honoraires pour prestations techniques urgentes jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 2	L = 1,175000	389631 389642	= L 20	23,50	23,50	23,50
(1,2,3) - P 1	L = 1,166667	389653 389664	= L 12	14,00	14,00	14,00

Supplément d'honoraires pour prestations techniques urgentes à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux	
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) - P 2	L = 1,175000	389631 389642	= L 20	23,50	22,50	20,50	21,50
(1,2,3) - P 1	L = 1,166667	389653 389664	= L 12	14,00	13,00	11,50	9,00